



AVRIL
2023
N° 85



L'OFFICIEL DE LA CHASSE

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE HAUTE-SAÔNE

- Détection par drone : APPELEZ-NOUS
- Exposition de trophées 2023
- Bilan de la saison 2022-2023



L'officiel de la chasse en Haute-Saône



Directeur de la publication : Michel DORMOY

Rédacteur en chef : Paul LANGLOIS

Comité de rédaction :

Elus membres de la commission communication : Jean-Luc BAUDOUIN, Michel DORMOY, Dominique GRANDJEAN, Dominique LADIER, Régis LECORNEY, Jacques PERSONENI, Jean ROBLET, Gilles TEUSCHER, Frédéric THOMAS.

Paul LANGLOIS

Ont collaboré à ce numéro :

Pierre BENEDETTO, Marie COURTEJOIE, Léonie DOREAU, Michel DORMOY, Matthias FERNANDES, Yannick FERNANDEZ, Paul LANGLOIS, Régis LECORNEY, Christine LEGAIN, Paul RACE, Anne STATHOPOULOS, Pierre-Yves ULAN, Jean-Marie VILLE.

Sources photos :

Cyril ORTOLE, Dominique GEST, le personnel de la FDC70, les chasseurs du département.

Editeur :

Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône
10 Rue de Verdun 70000 NOIDANS LES VESOUL
03 84 97 13 53
fdc70@fdchasseurs70.fr
www.fdchasseurs70.fr

 Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône

Impression et mise en page : Estimprim

OFFICIEL DE LA CHASSE N°85

ACTUALITÉS

p.04

- Assemblée Générale 2023
- Gestion ACCA / AICA

CHASSE ET GESTION

p.08

- Exposition des trophées
- Bilan de saison 2022 - 2023
- La régulation des corvidés
- Point sanitaire

ACTU ECO-CONTRIBUTION

p.20

- Le drone de retour dans le ciel haut-saônois

FORMATIONS

p.22

- Devenir garde particulier
- Formation sécurité
- Chasser l'été

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

p.26

- Milieux humides
- Les haies

RECETTE

p.28

- Manger du ragondin : c'est possible

LE COIN DES ASSOCIATIONS

p.29

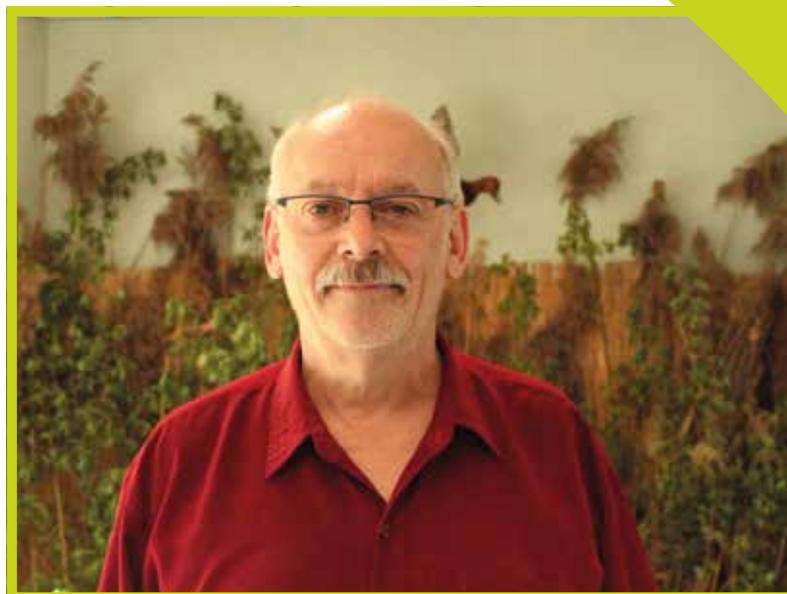
- Concert du rallye Atlantique
- L'union apicole Haute-Saônoise
- CNB 70



ÉDITO

A l'issue de la saison de chasse, la FDC 70 réalise des bilans sur les prélèvements et cet Officiel de la Chasse permet de présenter certaines de ces analyses à tous les chasseurs du département. En quelques mots, nous constatons un recul des prélèvements de lièvres et les premiers comptages semblent confirmer que la dynamique des populations est à la baisse. Concernant le grand gibier nous notons une baisse des prélèvements de chevreuils nous laissant penser que cette espèce subit les effets de la sécheresse. Enfin nous connaissons une diminution des prélèvements de sangliers et de la population. Rappelons que cette réduction est un objectif que nous nous sommes fixé. En 3 ans nous y sommes parvenus partiellement mais certains secteurs restent encore sous surveillance quand d'autres zones connaissent une baisse importante. Il faut donc adapter la gestion au contexte local tout en gardant à l'esprit que les populations doivent rester à des niveaux acceptables pour tous. Malheureusement cette baisse de population ne se traduit pas au niveau du montant des indemnités des dégâts. En effet, les cours des denrées en 2022 et les surfaces détruites de céréales sont la cause de la hausse significative des dégâts entre 2021 et 2022. Fort heureusement, l'Etat dans le cadre du plan de résilience face à la guerre en Ukraine, a acté le fait de financer la hausse des prix des denrées entre 2021 et 2022. Dorénavant, il est impératif de maintenir les efforts pour la limitation des dégâts agricoles notamment en protégeant un maximum les champs de maïs semés au printemps. Nous pouvons également mobiliser tous les outils en notre possession tels que les tirs de dissuasion en avril et mai et les tirs d'été en juin. Ces actions peuvent être vues comme des contraintes mais elles sont nécessaires à la limitation des dégâts dans le département et de leur coût pour les chasseurs.

Ces derniers mois, plusieurs annonces nationales ont concernés notre activité et je tenais à revenir sur celles du ministère de la transition écologique relatives à la sé-



curité à la chasse. Tout d'abord malgré le communiqué de presse officiel et le relais médiatique qu'il a eu, aucune des actions annoncées n'est à ce jour légiférées et nous attendons la traduction réglementaire de ces annonces. Soyez assurés que les Fédérations et notamment la FNC sont en première ligne et défendent l'intérêt des chasseurs dans ce dossier.

Même si l'actualité nationale est riche et potentiellement contraignante pour notre activité, je me réjouis des nouveaux projets que nous développons en Haute-Saône. Par exemple, nous travaillons maintenant sur les milieux humides en plus des milieux bocagers et dans ce cadre nous avons récemment rencontré la fédération de pêche de Haute Saône. Je remercie le président Alexandre et son équipe pour cette rencontre passionnante qui débouchera très probablement sur des actions communes en matière de communication, favorables à nos activités respectives et à l'environnement.

Michel DORMOY,
Votre président,



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Vous pourrez retrouver la convocation officielle et l'ordre du jour dans la presse locale.

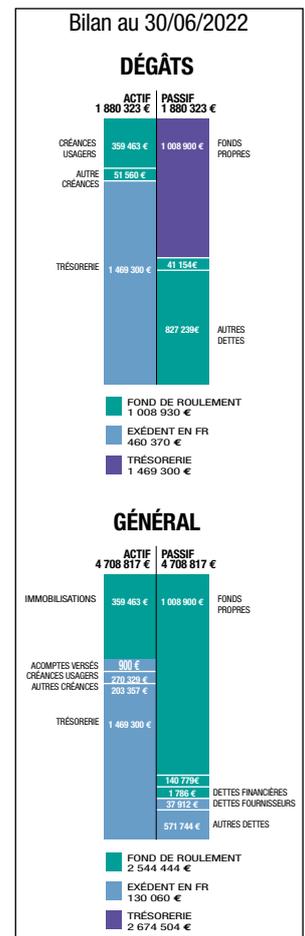
Dans les 8 jours qui précèdent l'assemblée générale, c'est-à-dire à compter du vendredi 14 avril 2023, tous les jours, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h00, tous les documents concernant les questions évoquées à l'ordre du jour énoncé ci-après, pourront être consultés par les adhérents au siège social, 10 rue de Verdun, 70000 NOIDANS-lès-VESOUL.

L'ordre du jour comportera, entre autre, les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la 95^{ème} Assemblée Générale,
- Rapport moral du président,
- Le bilan 2021-2022,
- Le budget prévisionnel 2023-2024,
- Le prix des bracelets,
- La nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Le rapport d'activité 2022-2023,
- La modification statutaire,
- Organisation de la saison 2023-2024,
- La ratification de la cooptation d'un nouveau membre du Conseil d'administration,
- Examen des vœux présentés par les adhérents,
- Questions diverses.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023-2024 de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône

	Section générale		Section dégâts		Section éco-contribution	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
ENVIRONNEMENT	24 007	37 015				
SUIVI ESPECES		4 100				
ADHERENTS ET VIE ASSOCIATIVE	934 700	200 350				
GESTION DES ACCA ET TERRITOIRES		63 400				
INDEMNISATIONS DEGATS				650 000		
EXPERTISES - VACATIONS			2 000	75 000		
PREVENTION			47 000	102 000		
JURIDIQUE	7 000	12 000	1 000	5 000		
PLAN DE CHASSE - PLAN DE GESTION			937 110	38 150		
FONCTIONNEMENT	148 465	569 910	83 000	159 790		
ICE VDS : Evolution des populations de grands ongulés et équilibre sylvo-cynégétique dans les Vosges du Sud					15 076	15 076
BOCAGE : restauration de la trame écologique					22 836	22 836
EEN : éducation de la nature et de l'environnement					14 284	14 284
MAE FS : Développement de la diversification des couverts d'intérêt faunistique et floristique en milieu agricole					18 428	18 428
LMFS : Limiter la mortalité sur la faune sauvage					19 175	19 175
REPART CERFS : suivi bidépartemental de la mobilité de noyaux de population en présence de la LGV					37 868	37 868
CONVENTION FNC					36 040	36 040
TOTAL	1 114 172	886 775	1 070 110	1 029 940	163 707	163 707
Résultat Budget Prévisionnel par section	227 397		40 170			-
Résultat Budget Prévisionnel 2023/2024					267 567	





Contact:

PETIET Marceau : 07 83 82 62 16 (Président)

JEANNEY Michel : 07 82 27 25 65 (Trésorier)

PETIET Denise : 06 62 41 26 35 (Secrétaire)

Les Trompes du Val de Gray

PRÉPARATION D' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACCA/AICA 2023

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle est un moment fort de la vie des ACCA et des AICA. De son bon déroulement dépend, pour une large part, la réussite de votre future saison de chasse. L'Assemblée Générale annuelle doit se tenir **entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2023** (Article 12 des statuts).

Organisation des Assemblées Générales 2023

Convocation

Il convient de laisser un délai de 10 jours entre la convocation à l'AG et la tenue de la réunion.

Le Président n'a pas l'obligation d'envoyer la convocation à l'ensemble des membres de l'association mais il est tenu de procéder à son **affichage en mairie 10 jours avant la date prévue**. Une **copie de la convocation doit être adressée à la FDC 70**.

Ordre du jour

La date, le lieu et l'ordre du jour de l'AG sont fixés par le Conseil d'Administration.

Pour exemple, voici l'ordre du jour d'une AG annuelle (à titre indicatif) :

- Election du nouveau Conseil d'Administration
- Rapport moral de la saison 2022/2023
- Bilan financier de l'année écoulée
- Projet de budget pour la saison 2023/2024
- Montant des cotisations et des cartes temporaires pour la saison 2023/2024
- Modification des statuts (ex : pourcentage des adhérents annuels ou « chasseurs étrangers »)
- Modification du RIC
- Modification de la réserve ou nomination d'un garde-chasse particulier
- Questions diverses

Droit de vote

L'Assemblée Générale comprend **tous les membres de l'ACCA qui ont payé leur cotisation pour la saison 2022/2023**.

Chaque membre dispose d'une voix.

Pour les nouveaux membres annuels (« chasseurs étrangers ») qui ont fait leur demande avant le 1^{er} avril 2023, ils n'auront pas le droit de vote pour cette année, mais pour les AG 2024. **Concernant les propriétaires non-chasseurs**, l'adhésion entre en vigueur immédiatement une fois que la demande est acceptée par le Conseil d'Administration. En conséquence, le propriétaire non-chasseur ayant fait sa demande d'adhésion à l'ACCA avant le 1^{er} avril 2023 pourra participer à l'Assemblée Générale en 2023.

Les procurations

Tout membre a la faculté de se faire représenter par un autre membre dans la **limite d'un seul pouvoir**.

Attention : un pouvoir représente le droit de vote qui peut être de 1 à 6 voix.

Les voix territoire

Elles concernent les **membres qui ont fait apport de territoire chassable à l'ACCA**. Les membres qui se prévalent des voix territoire devront justifier de leur qualité de propriétaire auprès du Président de l'ACCA. **Dans ce cas, les membres ayant fait apport de territoire chassable disposent de voix supplémentaires par tranche de 20 hectares, dans la limite de 6 voix maximum.**

Cooptation d'un membre au cours de la saison 2022/2023

En cas de démission d'un membre du Conseil d'Administration, ce dernier a la possibilité de coopter un autre membre sous réserve de ratification (validation) à la prochaine Assemblée Générale. En



conséquence, **toutes les ACCA ayant procédé à des cooptations au cours de la saison 2022/2023 devront ratifier ce dispositif lors de la prochaine AG.**

Modification des statuts et du RIC (Règlement Intérieur de Chasse) :

Toutes les modifications apportées aux statuts (par exemple : changement du siège social et modification du pourcentage des adhérents annuels) et au RIC (par exemple : augmentation des cotisations/cartes temporaires ou modification des jours de chasse) devront faire l'objet d'un vote en Assemblée Générale.

Ces documents, modifiés et approuvés en AG, devront être transmis à la FDC 70 pour contrôle et validation.

CE QUI CHANGE EN 2023

Renouvellement intégral des membres du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de votre ACCA a été élu par l'AG, lors des élections de 2020, au moment de la mise en place de la Loi portant réforme de la chasse. Le mandat des membres du CA est d'une durée de 3 ans. **Conformément aux statuts, le renouvellement intégral du Conseil d'Administration s'effectue tous les trois ans.**

Le prochain renouvellement intégral a donc lieu cette année. Il conviendra de **faire figurer ce point** à l'ordre du jour de l'AG annuelle. **Les membres actuels du CA peuvent se re-présenter pour une nouvelle mandature.**

Pour les nouveaux candidats au CA : Pour pouvoir être membre du Conseil d'Administration, l'adhérent ne doit pas avoir été condamné, dans une période de 5 ans, pour une contravention de la cinquième classe ou pour un délit à raison d'infraction aux dispositions réglementaires ou législatives relatives à la chasse ou à la protection de la nature. Une déclaration sur l'honneur attestant que le membre n'a pas été condamné doit être demandée avant chaque élection.

Conformément au Règlement Intérieur et de Chasse, **le vote relatif à l'élection des membres du Conseil d'Administration se tient à bulletin secret.**

Pour rappel : Le nombre de membres du Conseil d'Administration doit être composé pour deux tiers au moins de titulaires du permis de chasser validé pour la saison en cours.

APRÈS LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les délibérations de l'AG doivent être écrites dans un compte-rendu. Un modèle est fourni par la FDC 70 si vous le souhaitez. Le compte-rendu d'AG doit être signé par le Président et le Secrétaire.

Documents à envoyer obligatoirement à la FDC 70 après votre AG **dans un délai d'un mois :**

- **Compte-rendu de l'AG 2023 : 2 exemplaires**
- **Rapport financier : 2 exemplaires**
- **Annexe annuelle au RIC, uniquement s'il y a des modifications par rapport à la saison précédente : 2 exemplaires**



Tous les documents pour la préparation de votre AG 2023 seront accessibles sur le site internet de la FDC 70.

Vous pourrez aussi les demander par téléphone 03.84.97.13.59

ou par @mail serviceacca@fdchasseurs70.fr.

FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE LA HAUTE SAÔNE

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2023

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_HAUS

13€ au lieu de 16€ Vendredi ou dimanche

15€ au lieu de 18€ Samedi

22€ au lieu de 25€ le billet 3 jours



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

16-17-18 JUIN 2023

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

NOUS VOUS INVITONS À DÉCOUVRIR
LA BOUTIQUE GAME FAIR LA VIDÉO DU GAME FAIR



Flashez
moi



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE



Entre
chasseurs.com



ABU DHABI 2023
المعرض الدولي للتصيد والقوسية
SALON INTERNATIONAL DE LA CHASSE ET DE CÉLÉBRATION
23 - 29 AOÛT 2023 | ÉMIRATS ARABES UNIS

3 centre
val de loire



gamefair.fr

EXPOSITION DES TROPHÉES

Comme chaque année, l'exposition annuelle des trophées sera organisée pour présenter les prélèvements et pertes hors-plan de la saison passée. C'est à **Champlitte** que vous pourrez venir observer les cerfs prélevés courant saison 2022-2023 ainsi que les mortalités extra-cynégétiques (pertes liés au brame pour la majorité des cas) mais également les brocards ayant été chassés en tir d'été ainsi que les chamois de la région sous-vosgienne.

Nous vous rappelons que la présentation des trophées est obligatoire pour les prélèvements de la saison passée.

Un courrier sera adressé à chaque détenteur de trophées pour préciser les dates et les modalités de collecte.

Cette manifestation aura lieu le samedi 20 mai (inauguration à 11h) et dimanche 21 mai à la salle des fêtes de Champlitte. Il sera possible de récupérer les trophées pour les détenteurs à partir du dimanche 18h sur place ou à partir du mardi 23 mai au lieu où ils ont été déposés.



Il sera possible
de se restaurer sur place.

Merci de réserver les repas
avant le 12 mai auprès
de Jean-Luc BAUDOIN au
06.84.20.71.76
ou Gilles TEUSCHER
au 06.42.29.37.50.

**Nous vous attendons
nombreux !**

Exposition de trophées de Haute-Saône

Champlitte
-Salle des fêtes-

* Entrée gratuite *

20 & 21 MAI 2023

Cerfs-Chevreaux-Chamois

© J-MILLE

Tél. 06 84 20 71 76 / 06 42 29 37 50

Buvette sur place

Restauration sur réservation



BILAN GRAND GIBIER

La saison touche à sa fin et nous pouvons maintenant présenter les bilans de celle-ci.

Sanglier

Tout comme l'an passé, nous notons une baisse des populations de sangliers. 7118 animaux prélevés à ce jour contrairement à 8565

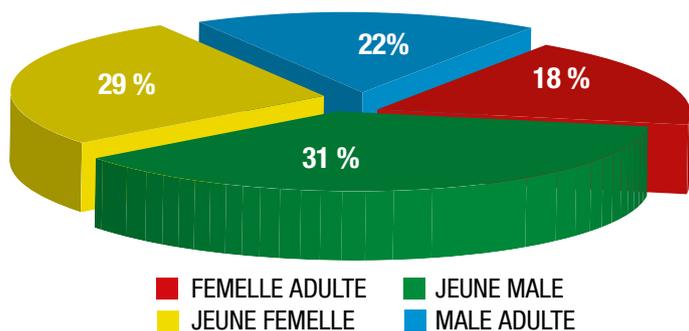
sur N-1 et 9750 sur N-2. Ce qui représente une baisse significative de 16,9% par rapport à l'année dernière et 27% il y a 2 ans.

Bilan des prélèvements sangliers par Unités de Gestion au 27 février 2023

UGC	Prélèv 2022-2023	Prélèv N-1	diff %	Répartition classe d'âge				Pourcentage				Nombre Bracelets attribués (FDC)	Nombre Bracelets utilisés	% réa bracelets TR
				Femelles adultes	Mâles adultes	Jeunes femelles	Jeunes mâles	Femelles adultes	Mâles adultes	Jeunes femelles	Jeunes mâles			
01_La Basse Vallée de l'Ognon	268	335	-20	67	68	61	72	25%	25%	23%	27%	400	268	67
02_Le Graylois	125	178	-30	23	27	32	43	18%	22%	26%	34%	230	125	54
03_Les Cinq Massifs	580	686	-15	106	132	168	174	18%	23%	29%	30%	800	580	73
04_Les Quatre Rivières	322	371	-13	70	75	82	95	22%	23%	25%	30%	500	322	64
05_La Belle vaivre	485	508	-5	87	101	145	152	18%	21%	30%	31%	600	485	81
06_Les Monts de Gy	228	443	-49	28	44	88	68	12%	19%	39%	30%	450	228	51
07_La Tuilerie	121	169	-28	17	18	38	48	14%	15%	31%	40%	250	121	48
08_Les Quatre Cantons	305	399	-24	55	50	109	91	18%	16%	36%	30%	400	305	76
09_Le Centre	357	404	-12	55	70	100	132	15%	20%	28%	37%	450	357	79
10_L'Abbaye de Cherieu	432	513	-16	71	103	135	123	16%	24%	31%	28%	500	432	86
11_La Vôge	387	474	-18	74	90	96	127	19%	23%	25%	33%	600	387	65
12_Le Pays d'Amance	487	611	-20	72	111	145	159	15%	23%	30%	33%	700	487	70
13_L'Ermitage	412	530	-22	70	86	119	137	17%	21%	29%	33%	550	412	75
14_Les Grands Bois	357	397	-10	69	80	97	111	19%	22%	27%	31%	350	357	102
15_Les Marais de Saulnot	393	332	18	71	95	99	128	18%	24%	25%	33%	480	393	82
16_Les Franches Communes	369	490	-25	66	101	87	115	18%	27%	24%	31%	502	369	74
17_Les Sept Chevaux	336	429	-22	41	87	98	110	12%	26%	29%	33%	520	336	65
18_La Vallée du Breuchin	233	258	-10	46	41	69	77	20%	18%	30%	33%	300	233	78
19_Les Mille Etangs	194	212	-8	35	67	46	46	18%	35%	24%	24%	250	194	78
20_Le Bassin de Champagney	727	846	-14	134	137	230	226	18%	19%	32%	31%	775	727	94
TOTAL	7118	8585	-17	1257	1583	2044	2234	18%	22%	29%	31%	9607	7118	73

A l'échelle départementale, 40% des sangliers ont un poids supérieur à 50 kilos dont 18% sont des femelles.

Répartition des prélèvements de sangliers par catégories



L'ensemble des UGC sont en baisse sauf une qui reste en augmentation, c'est le même constat que le bilan mi-saison. Les populations continuent de baisser de manière générale mais le montant des dégâts reste élevé suite à l'augmentation du prix des denrées agricoles qui monte en flèche cette année. Pour le sanglier comme pour les autres espèces, la sécheresse de 2022 n'a pas été favorable à la faune sauvage. Un manque de nourriture et d'eau a joué en défaveur des populations de grand gibier.

Malgré tout, le constat de cette fin de saison nous force à rester vigilant car les laies prélevées en fin de saison sont, pour la grande majorité, en gestation ou déjà suitées. Afin de continuer la lutte contre les dégâts agricoles, il faudra maintenir la pression de chasse dès le 1^{er} juin lors des tirs d'été ainsi que la protection des cultures avec la mise en place des clôtures électrifiées.





CERF

La population de grand cervidé se porte bien malgré un taux de réalisation de 71% contre 76% l'an passé. Ce chiffre est explicable suite à l'augmentation assez forte des plans de chasse sur certains secteurs (1030 attributions en 22-23 contre 855 en 21-22).

Voulant tendre à un niveau de population stable pour conserver un équilibre sylvo-cynégétique acceptable, les comptages qui auront lieu courant mars permettront d'ajuster les attributions pour l'année à venir.

L'analyse des tableaux de chasse permet de voir que les taux de réalisation par zones ne sont pas homogènes dans l'ensemble. L'évolution spatiale de l'espèce diffère au fil des saisons et de la pression de chasse. En effet, il est possible que les populations se déplacent au cours

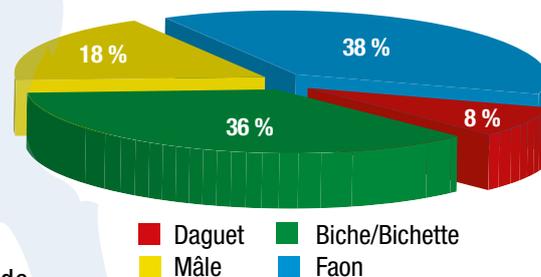
de la saison de chasse et explique que le taux de réalisation est plus faible dans certaines zones.

Nous rappelons que les attributions se font dans les secteurs où l'espèce est implantée. Les territoires dans lesquels ne sont vus que les mâles ne sont pas considérés comme secteur où l'espèce est ancrée. En effet, la biologie du cerf, fait que les premiers colonisateurs sont toujours les mâles, ce sont souvent des « satellites » autour des noyaux.

Il faut également rester vigilants aux erreurs de tirs. Cette année encore, nombreuses ont été les erreurs d'identification de catégorie de l'espèce engendrant des défauts de

marquage. Restez vigilant et n'effectuez pas de tir à longue distance dans un premier temps pour éviter les problèmes d'identification et dans un second temps les notions de tir fichant et de sécurité.

Répartition des prélèvements de cerfs par catégories



Prélèvements de grands cervidés au 22 février 2023

MASSIFS	ADULTE		SUBADULTE		JEUNE		Total	ATT	% Réalisation
	FEMELLE	MALE	BICHETTE	DAGUET	FEMELLE	MALE			
Champlitte	5	4		1	5	2	17	19	89
Cherlieu	8	7	1	2	9	5	32	40	80
Fouvent	1	2		1	1	1	6	12	50
Gy - Rioz	86	37	11	20	49	44	247	325	76
Ormoy/Vauvillers	97	45	7	22	56	46	273	430	63
Région sous Vosgienne	4	4		1	3	2	14	20	70
Valay	17	14		5	11	11	58	78	74
Villersexel	21	14	3	6	17	15	76	91	84
Villersexel LGV	3	3		1	2	1	10	15	67
Total	242	130	22	59	153	127	733	1030	71

CHEVREUIL

Le chevreuil tend à la stabilité malgré les remontées de terrain stipulant que la reproduction de l'espèce a été médiocre. Beaucoup de chevrettes avec un chevillardard et des jeunes animaux plus chétifs que les années précédentes ont été vus. Finalement 81 % du plan de chasse chevreuil a été réalisé contrairement à 84 % en 21-22, soit 7929 prélèvements.

Le taux de réalisation reste stable et au-delà des 80 % depuis plusieurs années, preuve de la stabilité de l'espèce sur le département. Continuons de préserver cette espèce dans nos massifs et ne la négligeons pas. Comme dit précédemment, le

chevreuil a subi une année complexe en termes de dynamique de population, soyons vigilants dès maintenant afin de garder des effectifs stables pour la saison prochaine.

Comme chaque année, la part importante des prélèvements s'effectue au mois de janvier. Il serait préférable d'étaler les prélèvements tout au long de la saison pour une meilleure gestion de l'espèce.

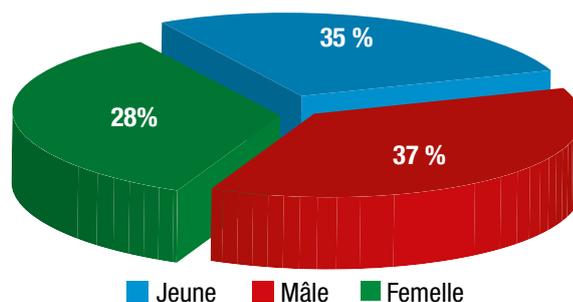
Pour chacune des espèces n'hésitez pas à nous faire remonter vos données terrains tout au long de l'année.



Bilan des prélèvements de chevreuils par unité de gestion au 31 janvier

UGC	Femelle	Mâle	Jeune	Total général	ATT	% REA
01_La Basse Vallée de l'Ognon	69	88	110	267	322	83
02_Le Graylois	51	80	83	214	257	83
03_Les Cinq Massifs	183	232	226	641	780	82
04_Les Quatre Rivières	93	126	129	348	430	81
05_La Belle vaivre	159	196	183	538	655	82
06_Les Monts de Gy	105	130	120	355	433	82
07_La Tuilerie	64	85	80	229	307	75
08_Les Quatre Cantons	116	177	171	464	611	76
09_Le Centre	119	152	145	416	561	74
10_L'Abbaye de Cherlieu	121	152	131	404	514	79
11_La Vôge	90	120	98	308	416	74
12_Le Pays d'Amance	159	205	209	573	707	81
13_L'Ermitage	84	115	104	303	429	71
14_Les Grands Bois	111	136	135	382	502	76
15_Les Marais de Saulnot	130	195	172	497	568	88
16_Les Franches Communes	122	152	171	445	514	87
17_Les Sept Chevaux	113	154	141	408	513	80
18_La Vallée du Breuchin	100	124	140	364	423	86
19_Les Mille Etangs	121	134	123	378	420	90
20_Le Bassin de Champagney	117	144	134	395	487	81
Total général	2227	2897	2805	7929	9849	81

Pourcentage des prélèvements par catégories de chevreuils



CHAMOIS, RETOUR SUR LA SAISON 2022-2023



En raison d'une baisse historique du taux de réalisation, traduisant des difficultés de réalisation du plan de chasse d'origines diverses, il avait été décidé d'attribuer quatorze chamois sur les six territoires demandeurs pour la campagne 2022-2023. A l'issue de la saison, onze chamois ont été prélevés, le taux de réalisation est donc en augmentation mais avec des prélèvements identiques à l'année précédente. La présence des animaux semble régulière sur deux territoires et plus occasionnelle sur les autres dont deux ne sont pas parvenus à réaliser leurs attributions.

Cette situation semble être la résultante de différents facteurs qu'il convient d'identifier et d'apprécier à leur juste mesure

pour que le plan de chasse puisse être défini de façon pertinente. Pour cela, un programme de suivi du chamois, financé dans le cadre de l'éco-contribution, a été lancé en 2020 afin de collecter des données sur la dynamique de la population ainsi que sur la morphologie des animaux prélevés à la chasse. En partenariat avec les chasseurs locaux et les acteurs du monde forestier, la Fédération porte une attention particulière à cette petite population, unique dans le département, qu'il convient de suivre et de gérer avec prudence et discernement.

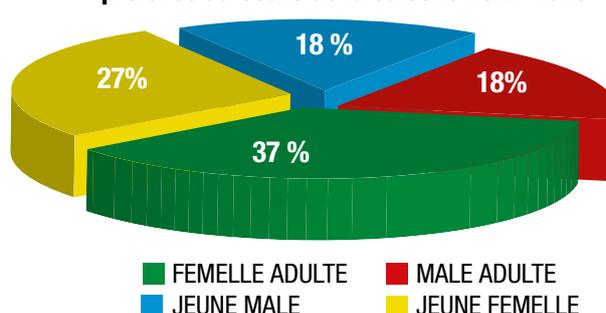
Détail des attributions et réalisations au cours des 5 dernières saisons de chasse

Territoire	Attrib. 18-19	Réal. 18-19	Att. 19-20	Réal. 19-20	Att. 20-21	Réal. 20-21	Att 21-22	Réal.21-22	Att. 22-23	Réal. 22-23
ONF LOT 1	16	12	23	15	20	14	14	7	7	7
ONF LOT 2	3	3	7	7	8	8	8	0	2	2
ONF LOT 3	1	1	2	0	2	0	1	0	1	1
ACCA Belfahy	1	1	2	2	2	0	/	/	/	/
ACCA Miellin	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0
ACCA Plancher-les-Mines	8	6	10	6	7	2	4	2	2	0
ACCA Servance	/	/	/	/	1	1	1	1	1	1
TOTAL	30	23	45	31	41	25	29	11	14	11

Évolution du plan de chasse chamois de 2004 à 2023 en Haute-Saône



Répartition par sexe et âge des chamois prélevés au cours de la saison 2022-2023



LIÈVRE : LES BILANS 2022-2023

Résultat des comptages lièvres 2023

INDICE KILOMÉTRIQUE D'ABONDANCE (IKA) LIÈVRES

Chaque année, les comptages sont réalisés en collaboration avec les administrateurs locaux, les présidents d'UGC, d'AC-CA et les chasseurs.

Au moment de la rédaction de cet article, les résultats définitifs ne sont pas encore connus. Cependant, les premières données en notre possession, montrent une nette diminution de l'indice.

Voici les données, au 20 février 2023, sans les résultats de 4 UGC (La Vôge, Les Sept Chevaux, La Vallée du Breuchin et les Mille Etangs).

Pour cette année, avec les données connues à ce jour, l'indice tend vers une diminution avec un IKA aux alentours de 1,74.

Est-ce les fortes températures et le manque d'eau, de l'année passée qui sont en cause ? Les analyses des cristallins de cette saison nous apporteront des éléments sur la réussite de la reproduction pour l'année 2022. Pour rappel, la reproduction semble assez médiocre depuis 2019 au regard de l'analyse des cristallins.

Enfin, le plan de chasse sera réajusté suivant les UGC et les territoires afin d'adapter aux mieux les prélèvements, dans le but de ne pas faire effondrer les populations.

IKA RENARD

La population de renard, à la suite d'une baisse les années passées due à l'épisode de Gale Sarcoptique est en légère hausse cette année. Depuis 2013, l'indice était en baisse avant de se stabiliser en 2017 depuis il remonte progressivement. On notera par ailleurs, que lors des comptages, peu de renards atteints de gale, voire aucun, ont été observés. Malgré tout, il faudra rester vigilants, tant sur cette zoonose que sur la remontée de la population de renard.



IKA moyen départemental

UGC	IKA MOYEN						
	Lièvres			TEN-DANCE	Renards		
	2021	2022	2023	Annuelle	2021	2022	2023
La Basse Vallée de l'Ognon	3,77	2,09	2,14	↗	0,81	0,76	1,20
Le Graylois	3,74	2,43	1,98	↘	1,29	0,98	1,44
Les 5 Massifs	3,06	3,46	1,50	↘	0,63	0,62	0,69
Les Quatre Rivières	3,47	2,01	1,56	↘	0,65	0,93	0,90
La Bellevalire	4,10	2,89	1,97	↘	0,59	0,88	0,72
Les Monts de GY	3,46	2,69	2,29	↘	1,44	0,81	0,84
La Tuilerie	2,23	1,79	1,40	↘	0,43	0,58	0,41
Les Quatre Cantons	2,01	1,51	1,39	↘	0,40	0,59	0,43
Le Centre	4,42	2,42	3,37	↗	0,69	0,56	0,70
L'Abbaye de Cherlieu	1,90	1,48	1,38	↘	1,08	0,71	0,89
La Vôge	2,30	1,81		↘	0,44	0,59	
Le Pays d'Amance	1,24	0,82	1,50	↗	0,46	0,35	0,74
L'Ermitage	2,76	2,82	1,71	↘	0,29	0,30	0,92
Les Grands Bois	2,86	2,10	1,51	↘	0,58	0,42	0,84
Les Marais de Saulnot	1,97	1,22	1,42	↗		0,52	0,44
Les Franches Communes	3,15	2,34	1,30	↘	0,30	0,90	0,68
Les Sept chevaux **	2,00	1,74		↘	0,78	0,96	
La Vallée du Breuchin *	3,04	2,60		↘	0,19	0,66	
Les Mille Etangs *	1,13			↘	0,35	0,38	
Le Bassin de Champagny	2,56	2,52	1,42	↘	0,57	0,97	0,87
Moyenne départementale	2,76	2,09	1,74	↘	0,63	0,67	0,79

* Comptage par EPP depuis 2015. **Comptage par EPP partiel depuis 2018.

GESTION DU LIÈVRE

Gestion du lièvre Bilan des prélèvements de lièvres sur la saison 2022-2023

672 lièvres ont été prélevés en 2022 pour 963 attributions. Le taux de réalisation obtenu est de 70%. Un taux comparable aux années précédentes. Cependant, certains territoires ont éprouvé des difficultés à réaliser leur plan de chasse.

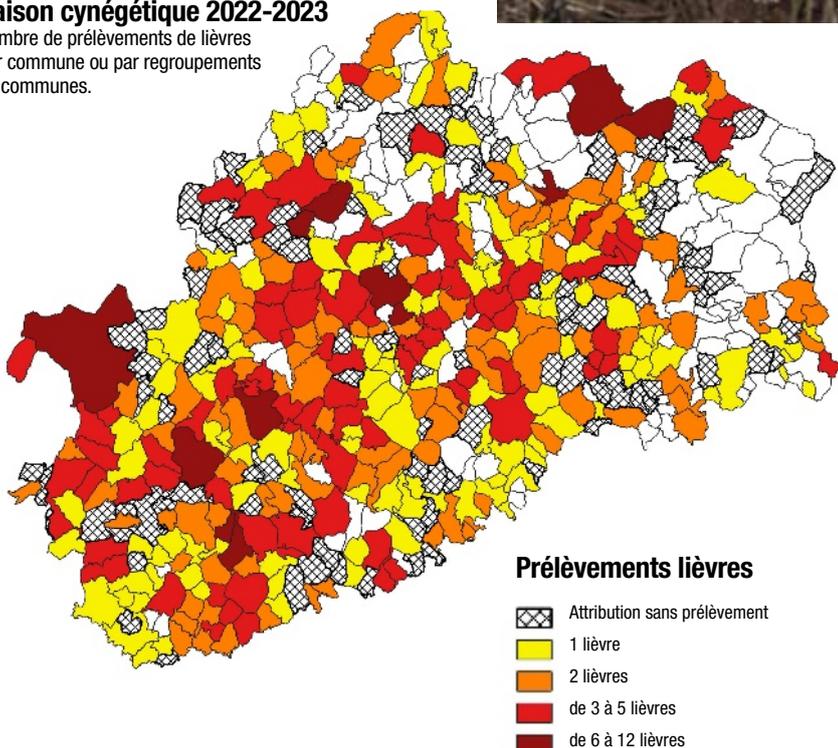
Il faut rester vigilants, car cette espèce est impactée par plusieurs facteurs (climatiques, habitat, maladies, pratiques agricoles et prédation). Ainsi, il convient donc de pratiquer la chasse du lièvre de manière raisonnée et raisonnable afin de voir revenir ce petit gibier emblématique arpenter nos terres Hautes-Saônoises.

Pour cela, le plan de chasse lièvre sera établi en fonction de l'IKA mais aussi de la réussite de la reproduction (liée aux taux de survie des jeunes). Effectivement, on remarquera sur le graphique, une relation entre l'IKA et le succès de la reproduction. Ainsi, une bonne reproduction se situe aux alentours des 50% (seuil National), en dessous de celui-ci, on peut noter que l'IKA diminue.



Saison cynégétique 2022-2023

Nombre de prélèvements de lièvres par commune ou par regroupements de communes.



DANS UN FUTUR PROCHE

Dans les mois à venir, une synthèse sera réalisée pour chaque UGC, reprenant l'analyse des données collectées sur l'année.

Ces analyses seront disponibles sur le site internet de la FDC.

LA RÉGULATION DES CORVIDÉS

POURQUOI RÉGULER LES POPULATIONS DE CORVIDÉS ?

La régulation de ces espèces est primordiale car elles peuvent être la cause de nombreux dégâts sur les grandes cultures agricoles, telles que le maïs ou le blé. Outre les dégâts agricoles les corvidés détruisent les couvées de certains oiseaux comme le faisan, la perdrix, le canard, ou encore toutes sortes de passereaux.

QUELLES SONT LES ESPÈCES CONCERNÉES EN HAUTE SAÔNE ?

Tous d'abord, les espèces de corvidés chassables en Haute-Saône sont :

Attention à ne pas les confondre avec ces deux espèces qui sont protégées !

Le choucas des tours
(*Corvus monedula*)



Le Grand corbeau (*Corvus corax*)



La corneille noir (*Corvus corone*)



La pie bavarde
(*Pica pica*)



Le geai des chênes
(*Garrulus glandarius*)



Le corbeau freux (*Corvus frugilegus*)

QUELQUES MÉTHODES DE RÉGULATION !

Les quatre espèces chassables le sont de l'ouverture générale à la fermeture générale.

La corneille noire ainsi que le corbeaux freux peuvent être piégés toute l'année par un piégeur agréé en respectant les formalités de piégeage.

Deux pièges existent :

- La corbeautière : Les oiseaux sont attirés à l'intérieur à l'aide d'appelants vivants. Pour rentrer, ils pénètrent par l'échelle en se laissant tomber. N'oubliez pas que les appelants doivent être nourris et abreuvés régulièrement afin de les maintenir dans un bon état de santé. Pensez également à prévoir un abri et un perchoir pour vos appelants à l'intérieur de votre cage à corneille. Bien sûr, la corbeautière possède une porte pour que le piégeur puisse y pénétrer.
- La cage à plusieurs compartiments, le principe est le même que la corbeautière, on place un appelant au centre de la cage et lorsque que d'autres corbeaux ou corneilles vont rentrer par une des trappes alors celle-ci tombe et l'oiseau est pris. A nouveau il faut veiller à ce que l'appelant ait à boire et à manger dans sa cage.





Il est également possible de réguler les corvidés à tir.

Hors période d'ouverture de la chasse, de la fermeture générale au 31 Mars. Vous pouvez faire de la régulation avec l'accord du détenteur du droit de destruction (propriétaire ou exploitant). Passé cette date il vous faut demander une autorisation individuelle de destruction à tir qui est délivrée par le préfet. La demande se fait via un formulaire papier à retourner à la DDT. La demande peut aussi être faite directement sur le site « mes démarches simplifiées ». Il vous faut également l'autorisation du détenteur du droit de destruction. Cette autorisation est valable jusqu'au 10 juin, puis s'il y a toujours des dégâts, elle peut être prolongée jusqu'au 31 juillet. Le tir des corvidés dans cette période doit se faire à poste fixe et matérialisé de la main de l'Homme.

La technique efficace dans ce cas de figure est de mettre en place un affût avec un filet de camouflage et des branches. Les corvidés sont de très bons observateurs il est donc impor-

tant de réaliser un affût réaliste et de le faire quelques jours avant de s'y installer afin que les oiseaux s'habituent à le voir dans le paysage. Le jour J il faut installer des formes et un tourniquet devant l'affût. Le tourniquet est un outil qui simule des corbeaux en trains de voler. Une dizaine de forme suffiront à faire approcher les oiseaux à bonne distance pour les tirer.

Dernier point à ne pas négliger, votre tenue ! En effet, il faut vous fondre dans la masse cagoule, gants... tout le nécessaire pour être le moins visible possible. Enfin un appeau à corneille peut être un atout pour faire descendre les oiseaux sur votre poste.

Enfin pour rappel dans tous les cas de figure il est interdit d'utiliser comme appelant des oiseaux morts. Il est également interdit de tirer dans les nids. A noter que l'action de destruction à tir peut se faire sur n'importe quel territoire sans nécessairement avoir une action sur celui-ci à partir du moment où le détenteur du droit de destruction vous donne l'accord.





Découvrez 20 000 lieux
sur les terres



ALLGRIP
PRO

4 ROUES MOTRICES
AVEC BOÎTE DE TRANSFERT
ET GAMME COURTE

SUZUKI
JIMNY



À partir de 21 690€⁽¹⁾

Consommations mixtes Suzuki Jimny (WLTP) : 7,7 l/100 km.

(1) Modèle présenté : Suzuki Jimny 1.5 VVT Privilège 2 places : 21 690€ + peinture métallisée So' Color : 750 €. Offre réservée aux particuliers valable pour tout achat d'un Jimny neuf du 20/09/2022 au 31/12/2022, en France métropolitaine dans la limite des stocks disponibles, chez les concessionnaires participants. Tarifs TTC clés en main au 20/09/2022.

Garantie constructeur 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu.

Pensez à covoiturer. #SeDéplacerMoinsPolluer

THIEBAUT AUTOMOBILES S.A

Route de Belfort - ZAC de la Saline
70200 LURE
03.84.30.29.77

18 Faubourg de Belfort
90100 DELLE
03.84.58.65.02

11 rue Xavier Bichat
90000 BELFORT
03.84.21.56.57

SURVEILLER POUR AGIR



Au cours de l'année 2022, le réseau SAGIR (Surveiller pour AGIR) a été mis à contribution à plusieurs reprises sur le département. En effet, 5 sangliers, 1 cerf, 1 chamois et 2 lièvres ont été analysés par le laboratoire pour ces animaux retrouvés morts ou moribonds.

Concernant le cerf et le chamois, il s'agit de lésions traumatiques internes.

Les sangliers analysés sont effectués dans le cadre national de lutte contre la PPA (Peste Porcine Africaine). Tous sangliers retrouvés morts ou agonisants sans acte de chasse et signalés au réseau sont analysés. Il s'agit pour la totalité de bêtes rousses, pas de sangliers adultes. Ces derniers, après analyses ne révèlent

aucune présence de maladie contagieuse ou grave et sont indemnes de PPA. La plupart étaient des animaux faibles atteints de parasitisme ou de pneumonie (maladie courante chez les animaux immatures).

Concernant les lièvres, un animal aveugle a été analysé ainsi qu'un autre retrouvé vivant mais très affaibli. Le second animal après analyse révèle qu'il était atteint de tularémie. Cette maladie touchant le lièvre est une zoonose (maladie transmissible à l'Homme) par contact sanguin.

La faune sauvage peut être atteinte de plusieurs maladies touchant diverses espèces, que ce soit petit ou grand gibier. Nous comptons sur les chasseurs qui

sont les premières sentinelles, pour nous signaler la présence d'animaux morts ou suspects n'ayant pas été tués ou blessés par un acte de chasse. Cette démarche est faite pour connaître les pathologies et maladies présentes sur le département pour pouvoir agir au besoin.

Bien évidemment il ne faut pas s'alerter à chaque découverte mais il faut le signaler au réseau SAGIR qui est représenté dans le département soit par la FDC70 soit par l'OFB.

Toutes les analyses sont confiées au laboratoire d'analyse à Vesoul et peuvent être envoyées à d'autres laboratoires pour analyses complémentaires au besoin.



Rappel

- Si vous trouvez un animal mort ou agonisant suspect, appelez la FDC ou l'OFB,
- Ne manipulez pas l'animal sans gants,
- Ne laissez pas mordre votre chien dans un animal retrouvé mort,
- Evitez tout désordre et brassage autour de l'animal.

PARTICIPONS TOUS À LA CONNAISSANCE DE LA FAUNE !

Nouvelle application collaborative Vigifaune – géolocalisation d'animaux vivants ou morts (dont collisions et noyades).

Participez en téléchargeant l'application gratuite sur ordinateur ou smartphone : scannez les QR code.



Scannez l'application gratuite



LE DRONE DE RETOUR DANS LE CIEL HAUT-SAÔNOIS !



Depuis 2021, le drone de la Fédération intervient en période de fauches afin de déceler la présence d'animaux dans la végétation pour éviter qu'ils ne soient tués ou blessés par le passage des machines agricoles. Ces opérations sont organisées à la demande des agriculteurs, en partenariat avec les chasseurs locaux, et ont lieu tôt le matin afin de garantir l'efficacité de la caméra thermique. Entièrement gratuites, les détections d'animaux vivants dans les prairies présentent le triple intérêt de contribuer à la limitation d'une mortalité additionnelle, d'éviter que la récolte ne soit salie par les débris d'animaux mais aussi de permettre la collecte de données, ceci afin de mieux comprendre l'attrait des chevreuils, lièvres et autres oiseaux nicheurs au sol pour certaines parcelles. Cette démarche est en cours depuis 2020 dans les quatre départements de l'ancienne région Franche-Comté qui visent à développer l'utilisation du drone pour la connaissance et la sauvegarde de la faune sauvage, en lien avec le monde agricole.

Petit rappel sur l'organisation

- L'agriculteur informe la FDC 70 de sa décision de faucher au plus tôt (24 – 48 heures avant) et indique précisément la/les parcelle(s) concernée(s),
- Le télépilote de la Fédération organise le vol :
- Vérification règlementaire et demandes éventuelles des autorisations nécessaires,
- Vérification de la météo, de la météo, de la météo,
- Vérification de l'environnement de la zone de vol (lignes électriques, présence d'antennes...),
- Constitution d'une équipe de bénévoles (chasseurs...),
- Intervention tôt le matin, le jour de la fauche,
- Survole de la parcelle et recherche des points chauds,
- Vérification des points chauds et mise en sureté des animaux,
- Collecte d'informations par le télépilote afin d'enrichir la base de données interdépartementale sur la faune prairiale.



Lièvre photographié au printemps 2022



SARL Aliments Gheerbrant

Moulin de Frahier - 35 rue de Chenebier - 70400 Frahier - 03.84.27.33.28
Ouvert du lundi au vendredi 9h/12h – 14h/18h le samedi de 9h à midi

Moulin de Scey sur Saône - 50 rue Armand Paulmard - 70360 Scey - 03.84.68.85.85
Ouvert le lundi, mercredi, vendredi 9h/12h – 14h/18h / le mardi, jeudi de 14h à 18h

[facebook](#) Moulin Gheerbrant / Comptoir du Moulin Frahier et Chatebier ✉ moulin.gheerbrant@wanadoo.fr




◇ **Nouveauté** Vêtements chasse et accessoires  

◇ Goudron spécial CHASSE , liquide en 5 L : à l'unité 16,90 €	}	TTC le bidon
par 5 15,50 €		
◇ Aliment CHIEN en 20 kg à la palette : 8,5 % de cendres		
◇ * Premium Dog <u>25/10 = 26,90 €</u>	}	TTC le sac
◇ * Excel Dog (40% de viande minimum) <u>30/16 = 29,40 €</u>		
◇ * Excel chasse (8 % de cendres) <u>28/14 = 27,90 €</u>		

Les produits **Vitex** (Crud, Scroliaq, Cinglavit...) sont disponibles sur les 2 magasins.




Prix sous réserve du changement de tarifs fabricant

Autres gammes disponibles en continu dans nos 2 magasins
Puppy, Junior, Light, sans céréale, huile de saumon, flocons de maïs...
Les tarifs s'entendent pour une palette enlevée en une fois (39 sacs)
Possibilité de mixer les produits pour arriver à une palette

- ◇ **Harnais et colliers chiens**
- ◇ **Big bags de sel gemme ou au détail, bloc de sel spécial gibier**

Livraison possible
suivant secteur et quantités

DÉMONSTRATIONS AUPRÈS DES AGRICULTEURS

Sur proposition du réseau des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) de Haute-Saône, la FDC 70 a pu intervenir à deux reprises lors des assemblées de territoires de ces organismes.

Ces rencontres ont été l'occasion de présenter la Fédération, son organisation et ses missions ainsi que les actions spécifiquement menées en lien avec le monde agricole (détection de la faune prairiale, bocage, couverts environnementaux). De plus, des démonstrations d'utilisation du drone ont eu lieu à Angirey et Favorney afin que les participants puissent apprécier les capacités du matériel et les conditions de sa mise en œuvre sur leur exploitation.

Nous remercions vivement le réseau des CUMA de Haute-Saône et particulièrement Mme FRESSE, animatrice sur le département, pour son accueil et notre intégration à ces réunions.



Le paysage haut-saônois « vu du drone », dans les environs d'Angirey.



Démonstration d'utilisation du drone auprès d'agriculteurs membres du réseau des CUMA de Haute-Saône, le 21 février 2023 à Favorney.

DEVENIR GARDE PARTICULIER

Les **samedis 2 et 9 septembre 2023** se tiendra la formation garde particulier au siège de la fédération (Noidans-lès-Vesoul)

Elles sont organisées par la FDGPP 70 (Fédération Départementale des Gardes Particuliers et Piégeurs) présidée par Gérard Blandin, accompagné de plusieurs gardes-chasses en exercice.

La formation se déroule sur deux journées, dans un premier temps le **Module 1**, présenté par la juriste de la FDC 70, Anne Stathopoulos. Son contenu portera sur les notions juridiques de base, les droits et devoirs du garde chasse, la déontologie et les techniques d'intervention.

Dans un second temps, le **module 2** sur les connaissances biologiques des espèces endémiques du département. Dans une seconde partie de la journée les agents de l'Office Français de la Biodiversité présenteront quelques textes du code de l'environnement ainsi que le cadre réglementaire environnemental.

Le rôle du garde-chasse particulier :

Le garde-chasse particulier assure la surveillance des propriétés et/ou des droits de chasse et il est doté pour cela du pouvoir d'établir des procès-verbaux d'infraction. Il peut également être en charge de la régulation des

Espèces Susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD).

Pour exercer ses fonctions, le garde doit être commissionné par le propriétaire ou le titulaire de droits particuliers sur la propriété et obtenir un agrément préfectoral, puis prêter serment devant le Tribunal. Pour être garde-chasse particulier, il faut répondre aux critères suivants :

- Être de nationalité française,
- Avoir 18 ans révolus,
- N'avoir subi aucune condamnation,
- Être titulaire d'un arrêté préfectoral d'aptitude technique délivré soit à la suite d'une formation, soit en raison d'activités antérieures (au moins 3 ans).

Vous pouvez vous inscrire : • mail : m.fernandes@fdchasseurs70.fr • téléphone au 03 84 97 13 53.

On vous attend nombreux !





Samedi 10 Juin 2023 une journée sécurité est organisée aux quatre coins de la Haute-Saône ! Sur le même modèle que l'année dernière, 11 formations sécurité décennales auront lieu en simultané de manière délocalisée dans le département par groupe de 30 personnes par demi-journée. Animée par des administrateurs bénévoles et le personnel de la fédération, chaque cession durera 3h.

Pour vous inscrire à cette journée sécurité, nous vous invitons à remplir le coupon ci-contre qui est également disponible sur le site internet et la page Facebook de la Fédération Départementale des Chasseurs. Par la suite, une convocation vous sera adressée par voie postale. Les places étant limitées, nous inscrivons aux formations les premières personnes ayant répondu.

La formation par internet reste toujours disponible, pour ceci vous devez vous connecter sur votre espace adhérent via le site de la FDC70.

Pour rappel

La date de votre formation sera inscrite sur votre validation annuelle 2023/2024. Les chasseurs n'ayant pas réalisé cette formation au 5 octobre 2030 ne pourront pas obtenir de validation annuelle.

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ TEL. : _____

ADRESSE : _____

FORMATION DECENNALE SECURITE

A renvoyer avant le 10 Mai 2023 à la Fédération par courrier ou par mail à fdc70@fdchasseurs70.fr

Samedi 10 Juin 2023

La session du matin se déroulera de 9h à 12h
La session de l'après-midi se déroulera de 13h30 à 16h30

- | | | |
|--------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| ARC LES GRAY | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| AMANCE | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| PREIGNEY | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| MELISEY | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| MAIZIERES | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| NOROY LE BOURG | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| NOIDANS LES VESOUL | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| MONT LE VERNIS | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| CHAMPLITTE | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| FAYMONT | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| DEMANGEVELLE | <input type="checkbox"/> Matin | <input type="checkbox"/> Après-midi |

L'adresse exacte du lieu de formation sera communiquée sur la convocation.



CHASSER L'ÉTÉ

Les modes de chasse se diversifient de plus en plus et un grand nombre de chasseurs se passionnent pour un mode de chasse qui peut se pratiquer à partir du **1^{er} juin : l'approche et l'affût.**

Ce mode de chasse individuel attire désormais les chasseurs voulant sortir à l'aube ou au crépuscule lors des beaux jours. Plus discret que la battue, cette chasse permet de prélever sanglier, brocard et renard dès le début de l'été. Il

s'agit là de chasse que l'on peut qualifier de « sélective ». En effet, cela permet de prélever des animaux chétifs ou malades et de protéger les cultures.

Pour le sanglier, il s'agit d'être présent dans les cultures et dissuader les animaux afin de limiter les dégâts agricoles en prélevant au besoin et ceci d'une manière qualitative. Cela fait également office d'effarouchement.

La chasse du brocard permet de prélever des animaux ayant une déficience, une tête bizarre ou encore exceptionnellement un joli trophée.

Le renard est une chasse attractive l'été, une connaissance du territoire et la ruse permet de gérer l'espèce lors des premières fauches.

Toutes ces notions sont évoquées et approfondies lors de la formation gratuite « Tir d'été » qui se déroulera le samedi 3 juin prochain au centre de formation de NOROY-LE-BOURG.

Une partie théorique et pratique sont mises en place lors d'une demi-journée où vous pouvez venir avec votre arme, encadrés par des personnes pouvant vous prodiguer des conseils pour le tir d'approche ou d'affût.

Nous vous attendons nombreux !

Inscrivez-vous dès maintenant à l'adresse mail servicetechnique@fdchasseurs70.fr



INFO :
TIR DE DÉFENSE
SUR LES SEMIS DE MAÏS

Comme l'année passée, il est possible de pratiquer des tirs de défense des champs de maïs, sur sangliers, dès le 1^{er} avril 2023. Retrouvez toutes les modalités de mise œuvre sur le site internet de la FDC.

**LES
CHASSEURS
DE LA HAUTE SAÔNE**

**VOUS PERMET DE PROFITER DE CETTE
OFFRE D'ABONNEMENT
EXCEPTIONNELLE À**

Connaissance de la
CHASSE

**1 AN - 12 NUMÉROS
+ 1 HORS-SÉRIE
EN VERSION PAPIER
& NUMÉRIQUE**

57€

SEULEMENT

au lieu de ~~168,47€*~~
Soit **66%** de réduction



ABONNEZ-VOUS
EN UN
FLASH

BULLETIN D'ABONNEMENT

À renvoyer accompagné de votre règlement à : Connaissance de la Chasse – Service Abonnement
45 av. du Général Leclerc 60643 Chantilly cedex - Tél : 03 44 62 43 79

⊕ simple ⊕ rapide, abonnez-vous en ligne sur : boutiquelariviere.fr/CDCFD22

► Mon offre d'abonnement:

ABONNEMENT

1an (12n°+1HS) en version papier
& numérique au tarif de 57€
au lieu de ~~168,47€~~*

► Je choisis de régler par:

- Chèque bancaire à l'ordre de Connaissance de la Chasse
 Carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard)

N°

Date d'expiration Cryptogramme

Date et signature obligatoires

► Mes coordonnées:

CDCFD22

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

CP* : Ville* :

Tel :

INDISPENSABLE POUR LE SUIVI DE MON ABONNEMENT

► E-mail* (en majuscules) :

- Je souhaite bénéficier des offres promotionnelles de Connaissance de la Chasse
 Je souhaite bénéficier des offres promotionnelles des partenaires de Connaissance de la Chasse.

MILIEUX HUMIDES

La fin d'année 2022 a vu l'aboutissement du projet de restauration de mares initié par les Fédérations des Chasseurs de Haute-Saône, du Doubs, et du Territoire de Belfort. Sur ces trois départements, 25 mares ont pu être restaurées. En Haute-Saône, 8 mares forestières ont bénéficié du programme à Dampierre-sur-Linotte, Loulans-Verchamp, Chassey-lès-Scey et Augicourt.

Depuis déjà plusieurs années, la Fédération multiplie ses actions en faveur de la biodiversité : plantation de haies et de vergers, mise en place d'intercultures et de jachères mellifères. Plus récemment, la FDC 70 a souhaité élargir son domaine d'intervention en matière de préservation et de restauration des milieux naturels en développant cette fois-ci un projet sur la thématique des milieux humides. Une demande de financement a donc été déposée auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et a reçu un avis favorable. L'obtention de cette aide finançant le projet à hauteur de 70% a permis aux trois fédérations d'entreprendre la restauration de 25 mares.

L'intérêt des mares pour la faune sauvage est indéniable, que ce soit pour les amphibiens, les oiseaux ou les grands mammifères, tous ont besoin d'un point d'eau à un instant de leur cycle de vie. Les mares jouent également un rôle prépondérant dans la constitution de corridors écologiques en facilitant les échanges d'espèces d'un milieu humide à un autre. Toutefois, l'existence même des mares est aujourd'hui menacée en raison d'absence d'entretien. En effet, beaucoup d'usages antérieurs de ces points d'eau ont aujourd'hui disparus, la modernisation de l'agriculture ayant largement facilité l'abreuvement des animaux d'élevage tout comme la mécanisation des travaux



forestiers ont fait quasiment disparaître l'utilisation des chevaux de traits et donc la nécessité de points d'abreuvement en forêt. Or, sans intervention humaine toute mare est vouée à disparaître à plus ou moins long terme en raison d'un envasement inévitable, processus alors rapidement suivi par la colonisation de la végétation ligneuse.

Plus concrètement ce projet a débuté par un travail de prospection et de communication à travers le département afin de recenser les mares qui nécessitaient des travaux de restauration. Les chasseurs, communes et agents de l'ONF ont été nombreux à répondre favorablement aux sollicitations de la fédération, leur connaissance fine du territoire a permis d'identifier rapidement un bon nombre de mares parmi lesquelles 8 ont été retenues et ont pu faire l'objet de restauration.

Spécialisée dans les opérations de restauration en milieu humide, c'est l'entreprise

Bouvresse qui a réalisé les travaux, disposant d'une pelle dite « marais » munie de chenilles élargies pour minimiser l'impact au sol et d'huile biodégradable pour éviter toute pollution. Les travaux ont consisté dans un premier temps en la réouverture des abords des mares par broyage de la végétation ligneuse dans le but de remettre en lumière la surface en eau. Puis, dans un second temps, une action de curage des vases et de la matière organique en excès a été entreprise afin de retrouver un volume d'eau libre. Ces opérations ont donc permis de contrevenir au phénomène d'atterrissement et de fermeture inhérent à la vie de toutes mares. Ainsi, les interventions réalisées sur ces mares permettront de renouveler leur attractivité pour les espèces dont le cycle de vie est lié au milieu aquatique, en particulier les batraciens et odonates (libellules).



Rencontre avec un agriculteur impliqué !

A Chenevrey-et-Morogne, dans le sud du département de Haute-Saône, Guillaume Ballot exerce le métier d'agriculteur en tant qu'activité secondaire depuis 2016. A la suite de son père, il exploite 22 ha de terres, un premier îlot de 12ha, situé sur les hauteurs de la commune, est dédié principalement à la production de céréales d'hiver dont le grain est transformé sur place en farine. M. Ballot tient à développer également quelques autres productions telles que la vigne ou encore les asperges. Un second îlot de 10ha situé dans la vallée de l'Ognon est quant à lui constitué de prairies de fauche inondables valorisées en fourrage par un éleveur voisin.



Conscient du manque de haie sur ses parcelles, élément qui caractérise d'ailleurs plus généralement les grandes plaines céréalières du sud du département, Guillaume Ballot, a souhaité implanter des arbres au sein de ses parcelles et cela avant même son installation. En effet, M. Ballot est convaincu des services que rendent les haies aux cultures (brise vent et ombrage) ainsi que leur nécessité pour la biodiversité (refuge, alimentation et corridor). En plus de l'intérêt inéluctable des haies cité précédemment, Guillaume insiste aussi sur l'aspect paysager, selon lui, un paysage bocager donne lieu à un cadre de vie agréable pour l'ensemble des locaux. C'est donc, il y a 6 ans que les premières plantations de haies ont été entreprises, à l'époque accompagnées par des associations telles que la Ligue de

Protection des Oiseaux (LPO) et France Nature Environnement (FNE). En 2019, M. BALLOT étant d'une famille de chasseurs, c'est son oncle, aussi président de l'ACCA locale qui lui suggère de solliciter la fédération afin de poursuivre ses projets de plantation. La fédération a aussitôt répondu favorablement à la demande. Le projet a pu alors mûrir dans le courant de l'été en ce qui concerne le choix des essences qui s'est porté sur un panel varié d'arbres et d'arbustes (prunelier, tilleul, noisetier, pommier sauvage, etc.). Dès l'automne 2019, c'est près d'un kilomètre de haies qui ont pu être planté grâce au soutien financier du programme « Bocage & Paysage » de la région BFC à hauteur de 70% et celui de la FDC70 pour le restant. L'investissement personnel de Guillaume Ballot est aussi à souligner. En effet la réussite de ce projet tient beaucoup à sa contribution aux différentes étapes telles que le travail du sol, le paillage et la plantation des 1600 arbres avec l'organisation de plusieurs chantiers collectifs ayant mobilisés de nombreux amis bénévoles ou élèves en MFR. M. Ballot tient d'ailleurs à souligner l'importance du travail de sol, de la protection des plants ou encore du paillage pour la bonne reprise des plants. Ici, c'est de la paille de blé qui a été utilisée, une épaisseur de 20 cm disposée autour des plants a permis de conserver un maximum de fraîcheur à l'arrivée des beaux jours et ainsi éviter d'avoir recours à un arrosage fastidieux. Concernant le travail de sol, c'est le passage d'un outil à disques qui a permis d'affiner la structure du sol dans ces pre-

miers centimètres facilitant la plantation tout comme la reprise des plants. La pose de protections contre le gibier s'est également avérée primordiale vis-à-vis des lièvres et chevreuils. Aujourd'hui, 3 ans après la plantation, Guillaume Ballot est fier de présenter une haie dont la reprise des plants approche les 100% avec certains arbres dépassant déjà les 3 mètres, il regrette néanmoins le caractère encore trop marginal de ces chantiers de plantations vis-à-vis des arrachages encore bien présents.

Chaque année, la FDC 70 poursuit son engagement en faveur du bocage par des plantations de haies et de vergers. Pour cette saison 2022-2023 porteurs de projets ont été accompagnés conduisant à la plantation de plus d'1km de haie ainsi que de 8 vergers représentant un total de 112 arbres fruitiers. En effet la fédération accompagne gratuitement tout type de porteur de projet (agriculteur, particulier et collectivité) de la conception du projet jusqu'au chantier de plantation.



Point sanitaire :

Attention, manipuler l'animal avec des gants afin d'éviter toute contamination à la leptospirose. C'est une maladie bactérienne présente dans le monde entier. Ses principaux réservoirs sont les rongeurs, en particulier les rats, qui excrètent la bactérie dans leur urine. Le ragondin est porteur de nombreuses maladies transmissibles à l'homme et à d'autres animaux (domestiques et sauvages), dont la leptospirose. Celle-ci peut se transmettre à l'homme par contact sur des coupures, de l'eau souillée... Récupérer et cuisiner seulement les pattes avant et arrière de l'animal.

La cuisson de la viande entraîne toute destruction de la bactérie et la rend consommable sans risque, d'où l'importance de la cuisson à cœur pour assainir la viande.

- Temps de marinade : 12h
- Temps de préparation : 1h
- Temps de cuisson : 2h30 min
- Ingrédients (4 personnes) :

Pour la marinade :

- Huile d'olive
- Bouquet garni (thym, laurier, romarin)
- Vin blanc
- Oignon
- Sel poivre

Pour le plat :

- 1 à 2 ragondins de maximum 3/4kg découpés (pattes avant et arrières)
- Huile d'olive
- 2 oignons émincés
- 2 échalotes émincées
- 2 gousses d'ails dégermées et hachées
- 1 tranche de pain d'épice
- Moutarde
- 250gr de lard fumé
- 3 carottes
- 5cl d'armagnac ou de cognac
- 1 bouteille de vin blanc
- 1 pot de crème fraîche
- 100gr de champignons de paris
- Sel & poivre

Préparation de la marinade

Mettre à mariner les morceaux de lièvre des marais pendant 12h avec sel, poivre, vin blanc et la garniture aromatique (oignons, carottes, thym, laurier, romarin)

Préparation du plat

Égoutter les morceaux de lièvre des marais, les faire revenir et colorer dans une poêle bien chaude avec un peu d'huile d'olive. Retirer du feu une fois la coloration prise.

Prendre une cocotte, la faire chauffer avec un peu d'huile d'olive. Faire revenir, les oignons, ails et échalotes préalablement coupés et émincés avec une noisette de beurre. Une fois légèrement caramélisés, ajouter la garniture de la marinade préalablement égouttée et faire de nouveau colorer.

Ensuite faire suer le lard fumé coupé en morceaux avec des petits champignons et carottes coupées en rondelles. Déglacer à l'armagnac ou au cognac puis

y déposer une tranche de pain d'épice moutardée. Y déposer les morceaux de lièvres des marais. Mouiller le tout à hauteur avec vin blanc et eau en complément. Laisser partir l'alcool puis couvrir le tout et laisser cuire à feu doux jusqu'à ce que la viande commence à se détacher des os. Aux premières apparitions de détachement, rajouter un mélange de crème fraîche moutarde avec un peu de fond de veau afin de lier l'ensemble.

Ajuster le sel et le poivre à votre convenance en fin de cuisson. Laisser mijoter tranquillement afin que la viande se détache complètement des os puis laisser réduire la sauce. Ce plat peut éventuellement être servi en accompagnement avec un gratin dauphinois ou de butternut ou bien une jardinière de légumes.

Comme tout plat mijoté, il en sera meilleur une fois réchauffé le lendemain.



CONCERT DU RALLYE ATLANTIQUE SAMEDI 29 AVRIL 2023 À BESANÇON

Depuis quelques années notre association musicale, les Trompes Bisontines, a pour ambition de faire venir dans notre Région et plus particulièrement à Besançon, les meilleurs groupes de Trompes de Chasse de France et d'Europe !

Projet un peu fou compte tenu que notre Département n'est pas forcément un territoire de Vénérie (malgré la présence de beaux équipages !) et que la Trompe, instrument de musique à part entière, y est présente mais sans aucune mesure avec des régions comme le Centre de la France. Notre volonté et notre désir étaient de donner l'occasion à tous les amatrices et amateurs de Trompe de pouvoir entendre des formations de très haut niveau qui n'étaient jamais venues à Besançon !

Ce beau rêve, apparemment inaccessible, a commencé en Mai 2019 quand Romain Renard, Président du Débouché de Paris et ses amis Sonneurs nous ont fait confiance et sont venus donner un concert extraordinaire d'intensité, d'émotion et de qualité technique. Petite trêve due au Covid en 2020 et 2021 puis ce fût le tour des Trompes de Bonne (Haute Savoie) en Mars 2022 d'exprimer tout leur savoir-faire, leur convivialité, et leur originalité dans un concert enthousiasmant.

Nous avons l'immense joie de recevoir cette année, **LE SAMEDI 29 AVRIL 2023 EN L'ÉGLISE SAINT LOUIS AVENUE DE MONTRAPON À BESANÇON À 20 H 00**, le groupe mythique le Rallye Atlantique, véritable concentré de Champions dans tous les registres de la trompe !

En effet, le Rallye Atlantique, grand ensemble de trompes de chasse, est une formation prestigieuse, cinq fois Champion International de Société. Leur valeur ajoutée : l'esprit de franche camaraderie et le dévouement de chacun pour que le groupe continue de s'affirmer au plus haut niveau de la trompe de groupe depuis maintenant 35 ans.

Durant ce concert, le Rallye Atlantique va mettre, dans un premier temps, en avant ses Champions au travers de fanfares qu'ils interpréteront en Solo telles que **Les Grands Ormes, La Paula d'Aramon, la Germaine, La Marquise de Noailles**.

Nous aurons aussi l'immense plaisir d'écouter ce Groupe prestigieux nous donner **leur version** de la fanfare des Trompes Bisontines « Le Réveil Bisontin » qui fut écrite le 31 décembre 2018 par Sylvain OUDOT, compositeur de génie et trompe radou qui a véritablement marqué ce registre musical.

La grande performance musicale de cette soirée sera l'interprétation **des 9 Suites pour Musique de Chasse écrites** par Hubert HEINRICH très grand compositeur et

immense sonneur des années 1980 à 2000 : un festival de sonorité dans une interprétation d'une très grande exigence ! Mais aussi ce concert vous réservera des surprises avec un chant (Le Refuge) où vous pourrez constater que pour bien sonner il faut savoir bien chanter et également un morceau de Trompe (Nicolas DROMER) et piano (Christian TISSOT) tiré du répertoire d'un opéra français du tout début du 19^{ème} siècle avec l'ouverture de La Dame Blanche de BOIELDIEU.

Pour compléter le programme de ce concert, du chant avec Florence HAFNER PISCITELLI accompagnée au piano par Christian TISSOT et quelques fanfares interprétées par les Trompes Bisontines dirigées par José DA SILVA et aidées par des amis sonneurs venant des Trompes de Montbéliard, des Echos du Haut Doubs, des Trompes de l'Ouche (21) et des Trompes de Bonne (74).



Vous l'avez compris : vous qui aimez la trompe et l'ambiance qui rayonne autour, ce concert est à ne pas manquer !

Réservations au 06 84 96 20 44

Entrée : 18 euros



ASSOCIATION FRANÇAISE DES UTILISATEURS DE CHIENS DE SANG « Pour la recherche du grand gibier blessé » - Epreuve Multi-races 20h au sang.

L'AFUCS organise le **29 juillet 2023** une épreuve multi-races au sang (20h) à Ronchamp (70), elle accueillera 8 candidats. Cette épreuve figure au calendrier de la Centrale Canine Régionale Territoriale de Franche-Comté.

Pour tous renseignements sur cette épreuve et inscription, vous pouvez contacter notre délégué AFUCS 70, David DEMESY au 06.87.75.74.15.

Date limite des engagements le 15 juillet 2023.

Le meilleur accueil vous sera réservé, n'hésitez pas à vous informer au plus tôt !



L'Union Apicole Haute-Saônoise

L'Union Apicole de Haute-Saône s'est engagée dans la lutte contre le frelon asiatique. Cet hyménoptère est qualifié d'espèce invasive dans un espace naturel qui n'est pas le sien. Son éradication contribue donc à l'équilibre écologique.

Francois AJOUZ, désinsectiseur professionnel, tient les propos suivants : « Le frelon asiatique, n'est pas un problème uniquement pour les apiculteurs. Par son impact sur la biodiversité (un nid de frelons asiatiques peut consommer jusqu'à 13 kg d'insectes pollinisateurs), il menace la pollinisation des végétaux (cultures agricoles et forêts), des vergers et des vignes mais aussi des jardins des particuliers et communaux. Il représente surtout une réelle menace pour la santé car, contrairement à ce que l'on pourrait penser, il est aussi bien présent en zone rurale qu'urbaine, là où il peut trouver des ressources alimentaires fournies par l'activité humaine ».

Le cycle biologique des frelons asiatiques est annuel. Seules les femelles fondatrices de la nouvelle génération survivent à l'hiver. Elles se mettent en hivernage dans des endroits abrités et émergent au début du printemps pour fonder de nouvelles colonies. Le piégeage de printemps est donc une étape clé pour lutter contre

le développement de cette espèce, très prédatrice de toute la biodiversité, en empêchant l'implantation d'une nouvelle colonie par la capture des reines fondatrices.

Les pièges conçus pour la capture uniquement de frelons asiatiques, sont placés de mi-février à mi-avril et un suivi régulier avec recensement des insectes capturés est réalisé afin de mesurer l'efficacité du piégeage. Les données relevées sont enregistrées et transmises à l'Union Apicole afin de dresser une cartographie de la présence du frelon et cibler les lieux de piégeage à privilégier à l'avenir.

Ainsi, dès que la température ambiante va atteindre en moyenne 13°, des pièges vont être posés à divers endroits, si possible à une distance d'au moins 300 mètres d'un rucher. Les autorités municipales seront informées de leur localisation. Il est formellement interdit d'y toucher. En effet, ces nasses contiennent un appât sucré liquide. Mais le frelon piégé dégage des phéromones de détresse pour informer ces congénères. Donc, il est fort probable, qu'il y en ait à proximité. Leur dard peut atteindre 6 mm : leur pique vaut une injection intraveineuse d'une substance qui peut être létale. La projection de leur venin peut également vous atteindre par voie buccale, nasale ou par les yeux.

Nous rappelons la conduite à tenir en cas de piqûre : d'une part, ce qui n'est pas évident avec l'effet de panique, restez le plus calme possible et ne vous déplacez pas (surtout, nous vous dissuadons de prendre le volant). Ensuite, signalez votre présence pour guidez les services de secours.

En cas de présence avérée d'un nid, seul un désinsectiseur professionnel est en mesure de le traiter.

Le piégeage peut être réalisé par toute personne, apicultrice ou non, qui s'est engagée à respecter la charte des bonnes pratiques et a reçu la formation de l'Union Apicole. Les chasseurs peuvent bien évidemment contribuer à l'éradication du frelon asiatique.



Si vous souhaitez participer à cette lutte, vous êtes invités à prendre contact par mail : api70@orange.fr, auprès de la Présidente Emilie NARDIN au 07.89.85.69.76 ou Jacques TONNOT : 06.40.41.19.04.

CNB 70

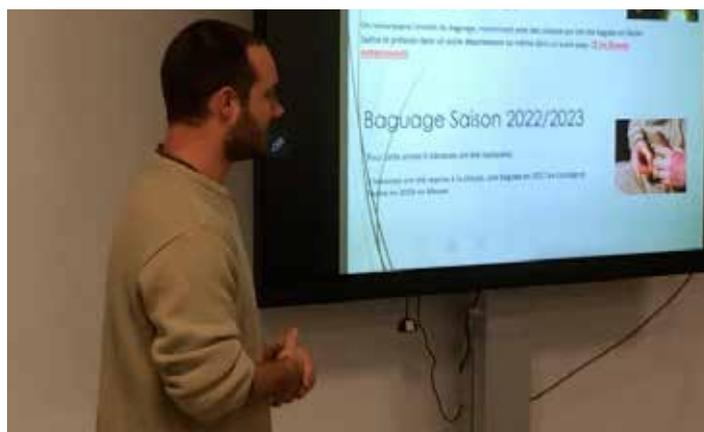
ASSEMBLEE GENERALE DU CNB 70



L'assemblée générale du CNB 70 s'est tenue le 8 décembre 2022 dans les locaux de la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône. Le Président Régis LECORNEY salue et remercie de leur présence : Denis PEGEOT, délégué du CNB 25 et délégué régional du CNB Bourgogne Franche-Comté, ainsi que Yannick FERNANDEZ, technicien à la FDC70 et bagueur de bécasses, ainsi que les 25 membres présents de la section 70.

Rapport moral et d'activité du Président :

La section se porte plutôt bien avec une hausse de ses effectifs. L'association compte désormais 55 adhérents malgré quelques démissions pour raisons diverses, elle compte 7 nouveaux adhérents. La saison 2022-2023 s'annonce comme excellente pour le départ



tement puisque l'ICA est de 2,96 en ce début décembre avec des pics à 3,68 pour la 3ème décennie de novembre ! Le réchauffement climatique explique très certainement cette présence remarquée de notre bel oiseau, qui trouve nourriture durant cet automne plutôt clément.

La répartition des prélèvements par jour de semaine sur les 3 dernières années se sont faits majoritairement les lundis, mercredis et samedis. Le fait d'avoir inscrit dans le schéma départemental de gestion cynégétique, qu'il n'était pas admis d'interdire totalement la chasse à la bécasse le week-end a eu un effet bénéfique.

Le président a salué la récupération par le CNB de l'agrément au titre de la protection de l'environnement depuis décembre 2021 et ce pendant 5 ans.

Le PMA : le projet d'un PMA 3/6/30 a été validé à l'unanimité (moins une abstention) lors de l'assemblée générale des chasseurs de Haute-Saône en avril 2022. Ainsi, les départements de la région Bourgogne Franche-Comté ont une règle quasi-commune de prélèvement.

Concernant les activités, le club n'a pas failli à la tradition en organisant la journée « chiens » en juillet sur le territoire de Mailley. Le temps était de la partie, avec de bons chiens et un repas tiré du sac toujours aussi convivial. La section a participé activement aux Rencontres St Hubert avec 13 adhérents sur 28 concurrents inscrits. Et 3 des 5 barragistes dans la catégorie chasseur avec chien d'arrêt étaient bécassiers (Didier BOUCHU, Alain LOYENET et Franc-Frédéric FORTE). Didier ayant été qualifié pour la finale régionale à Sissonne.

Rapport financier :

Hervé CLAVIER, trésorier, a fait le bilan des comptes avec une trésorerie saine. Le solde du compte bancaire s'élève à 2542,62 € au 31 décembre 2021. Il a attiré l'attention sur le fait que les cotisations ont augmenté de 1 €, soit 17 € pour la cotisation sans abonnement et 37 € pour la cotisation et abonnement à la revue.

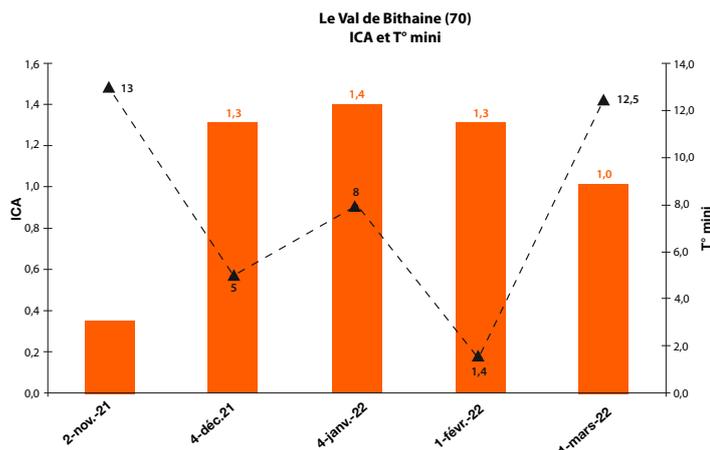
Bilan béc@notes et compte-rendu lecture d'ailes :

Hervé a rappelé la nécessité de renseigner béc@notes après chaque sortie et a fait état de la refonte du site. Il a ensuite dressé un bilan très apprécié de ses lectures d'ailes.

Compte-rendu protocole gel prolongé :

Patrick BOUDOT, vice-président et responsable des sorties « gel prolongé » sur le site de Bithaine a dressé un bilan exhaustif des 5 après-midi consacrés à cet effet.

A l'entrée de l'hiver et jusqu'à début mars, le suivi de la Bécasse des bois et des Anatidés nécessite des actions de terrain particulières et notamment de la surveillance lors des vagues de froids.



Qu'est-ce qu'un ICA

L'Indice Cynégétique d'Abondance (I.C.A) est le nombre de bécasses jugées différentes, vues par un chasseur et son chien pour une sortie de chasse de 3,5 h (convention nationale). Dès le retour de la chasse les bécassiers renseignent par informatique, via notre système Béc@notes, les données techniques de leurs sorties. Nous pouvons appréhender les évolutions des ICA par décennie et mensuelle. En fin de saison une comparaison interannuelle des ICA est effectuée.

Intervention de Denis PEGEOT, délégué régional :

Denis a rappelé la nécessité d'une bonne entente entre chasseurs en battue et bécassiers, ce qui n'est pas toujours le cas sur la Région.

Il a fait également état de la recherche d'une balise Argos perdue par une bécasse sur le territoire des Aynans en Haute-Saône. Malheureusement, cette recherche menée conjointement par des bécassiers du Doubs et du 70, n'a pas aboutie compte tenu d'une végétation très dense et de la difficulté de la géo-localiser.

Activités du club saison 2023.

Le Président propose les activités suivantes :

- Proposition journée ball-trap en mai 2023
- Traditionnelle journée chiens en juillet : quel territoire ?
- Rencontres St Hubert samedi 7 octobre 2023
- Soirée lecture d'ailes et sexage
- Assemblée Générale en Décembre 2023

La séance est levée à 20h30 suivie du verre de l'amitié et d'un repas servi dans les locaux de la fédération ; chacun allant de ses histoires bécassières, plus extraordinaires les unes que les autres !

Régis LECORNEY
Président CNB 70



Prélèvement insolite !

Un chasseur de l'ACCA de Colombes les Vesoul a fait une rencontre très rare cet automne 2022 lors d'une sortie bécassière... Quelle ne fût pas sa surprise lorsque son chien lui arrêta et leva une bécasse « blanche » ! Une belle Mordorée... de type « pie ».
Cet adepte de notre oiseau se souviendra longtemps de ce prélèvement et afin de ne pas l'oublier, il a décidé de le faire naturaliser.



DECATHLON

du 17 mai au 18 juin 2023

L'été s'approche

NOUVELLE

COLLECTION PRINTEMPS-ÉTÉ

- *De nombreux prix bas et offres promotionnelles*
- *Des équipes de passionné(e)s à votre écoute*

DECATHLON

EPINAL

Avenue de Saint Dié

88000 EPINAL

Tél. : 03 29 81 18 70

DECATHLON

VESOUL-PUSEY

Zac Parc Commercial OASIS

70000 PUSEY

Tél. : 03 39 77 00 00